

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 AOÛT 2019

**Etaient présents :**

- B. CARRERA, maire**
- P. BARBEAU, adjoint**
- D. JUGAN, adjoint**
- C. FAVAREL, conseiller**
- F. PADER, conseiller**
- C. BRESSAC, conseiller**
- A. BURRIEL, conseiller**
- J.L. CHAPELLE, conseiller**
- J. SAUVAGE, conseiller**

**Absent : P. BESSAGNET, pouvoir à D. JUGAN**

La séance est ouverte à 20 heures 30 par la signature de la feuille de présence

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Le Conseil Municipal délibère et décide d'adopter la convention de tarification avec la Communauté de Communes « Grand Auch Cœur de Gascogne ». Cette convention permet aux enfants externes à la communauté d'agglomération de bénéficier des accueils de loisirs mis en place par l'agglomération dès lors qu'ils sont scolarisés à Castillon-Massas
- Monsieur le Maire compte tenu de l'inflation entraînant l'augmentation des divers tarifs de maintenance et de réparations (signalisation de secours, matériel incendie, contrôle chaufferie...) propose de réviser à la hausse les tarifs de location de la salle des fêtes.  
Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la location de la salle des fêtes : A savoir de 40 à 50 euros, pour la salle et tout le matériel se trouvant à l'intérieur, de 40 à 50 euros pour le chauffage et de 80 à 100 euros pour utiliser la cuisine de la cantine scolaire
- Monsieur le Maire précise que, concernant le goudronnage du parking de la salle des associations, soit une surface de 300 m<sup>2</sup> environ, un devis a été établi par l'entreprise STPAG pour un montant de 2 040 euros HT. Et en option le nettoyage, le désherbage et le reprofilage du terrain que nous pourrions assurer pour un montant de 2750 euros HT.  
Toutefois n'ayant pas le matériel nécessaire il nous est difficile de réaliser ces opérations car bien que de bonne volonté nous ne pensons pas pouvoir faire du bon travail.  
Avant de confier la totalité des travaux à la STPAG le Conseil choisit de contacter d'autres entreprises pour obtenir une meilleure offre
- Concernant la voirie, des travaux de point à temps seront assurés par les membres du Conseil sous réserve de la disponibilité des propriétaires de l'appareil de goudronnage
- Une journée de travaux divers est prévue le 30 août pour les membres du Conseil disponibles
- Monsieur CARRERA informe le Conseil qu'il a pris deux arrêtés visant à interdire l'accès et le stationnement des véhicules à l'ensemble de l'enceinte scolaire durant les heures d'occupation de l'école. Dont acte
- Le reste de la séance est consacré à l'amélioration du Plan Communal de Sauvegarde

**Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30**